

BRS 1

**Coût du logement : 2800€
maximum par m² de surface
habitable.**

Pour connaître les programmes
en cours de commercialisation
et postuler :



metropole.rennes.fr
(rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Habiter et/ou travailler dans une commune de la métropole de Rennes
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier adapté à vos besoins et capacités financières
- Être bénéficiaire du prêt à taux zéro
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2* qui ne dépassent pas au 1^{er} janvier 2026 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Nombre de personnes qui occuperont le logement**	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	29 254 €
Situation 2	39 068 €
Situation 3	46 980 €
Situation 4	56 718 €
Situation 5	66 720 €
Situation 6	75 195 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2026, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2024.

Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

** voir détail des situations en annexe

→ Documents à fournir pour la commission d'attribution :

- Livret de famille
- Revenus fiscaux de référence (n-2 et n-1)
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être déjà propriétaire
- Simulation bancaire



BRS 2

**Coût du logement : 3200€
maximum par m² de surface
habitable.**

Pour connaître les programmes
en cours de commercialisation
et postuler :



metropole.rennes.fr
(rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Habiter et/ou travailler dans une commune de la métropole de Rennes
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier adapté à vos besoins et capacités financières
- Être bénéficiaire du prêt à taux zéro
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2* qui ne dépassent pas au 1^{er} janvier 2026 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Nombre de personnes qui occuperont le logement**	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	31 594€
Situation 2	42 193 €
Situation 3	50 738 €
Situation 4	61 255 €
Situation 5	72 058 €
Situation 6	81 210 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2026, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2024.

Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

** voir détail des situations en annexe

→ Documents à fournir pour la commission d'attribution :

- Livret de famille
- Revenus fiscaux de référence (n-2 et n-1)
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être déjà propriétaire
- Simulation bancaire



BRS 3

**Coût du logement : 3800€
maximum par m² de surface
habitable.**

→ Conditions d'éligibilité :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier adapté à vos besoins et capacités financières
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2* qui ne dépassent pas au 1^{er} janvier 2026 les plafonds de ressources indiqués dans les tableaux au verso

Pour connaître les programmes
en cours de commercialisation
et postuler :



metropole.rennes.fr
(rubrique logement)

Pour Rennes

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	34 960 €
Situation 2	52 251 €
Situation 3	68 495 €
Situation 4	81 777 €
Situation 5	97 296 €
Situation 6	109 485 €

Pour Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, L'Hermitage, Montgermont, Mordelles, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Pont-Péan, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Thoirigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	34 960 €
Situation 2	52 251 €
Situation 3	62 807 €
Situation 4	75 235 €
Situation 5	89 060 €
Situation 6	100 223 €

Pour Bécherel, Bourgbarré, Brécé, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Laillé, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Parthenay-de-Bretagne, Romillé, Saint-Armel, Saint-Sulpice-la-Forêt, Le Verger :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	30 394 €
Situation 2	40 590 €
Situation 3	48 812 €
Situation 4	58 928 €
Situation 5	69 320 €
Situation 6	78 125 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2026, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2024. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

BRS 4

**Coût du logement : 4200€
maximum par m² de surface
habitable.**

Pour connaître les programmes
en cours de commercialisation
et postuler :



metropole.rennes.fr
(rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier adapté à vos besoins et capacités financières
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2* qui ne dépassent pas au 1^{er} janvier 2026 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Pour Rennes :

Nombre de personnes qui occuperont le logement**	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	38 844 €
Situation 2	58 057 €
Situation 3	76 105 €
Situation 4	90 863 €
Situation 5	108 107 €
Situation 6	121 650 €

Pour Cesson-Sévigné, Chantepie, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande :

Nombre de personnes qui occuperont le logement**	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	38 844 €
Situation 2	58 057 €
Situation 3	69 786 €
Situation 4	83 594 €
Situation 5	98 956 €
Situation 6	111 359 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2026, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2024. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.



BRS

Maison + jardin

Coût de la maison + jardin :

**T4 (85m²) : 224 000 €
ou 233 000 TTC en fonction
de la commune.**

**T5 (100m²) : 248 000 €
ou 257 000 TTC en fonction
de la commune.**

Pour connaître les programmes
en cours de commercialisation
et postuler :



metropole.rennes.fr
(rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier adapté à vos besoins et capacités financières
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2* qui ne dépassent pas au 1^{er} janvier 2026 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Pour Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, L'Hermitage, Montgermont, Mordelles, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Pont-Péan, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	34 960 €
Situation 2	52 251 €
Situation 3	62 807 €
Situation 4	75 235 €
Situation 5	89 060€
Situation 6	100 223 €

Pour Bécherel, Bourgbarré, Brécé, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Laillé, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Parthenay-de-Bretagne, Romillé, Saint-Armel, Saint-Sulpice-la-Forêt, Le Verger :

Nombre de personnes qui occuperont le logement	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	30 394 €
Situation 2	40 590 €
Situation 3	48 812 €
Situation 4	58 928 €
Situation 5	69 320 €
Situation 6	78 125 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2026, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2024. Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

BRS

Maison + jardin aidé

Coût de la maison + jardin :

T4 (85m²) : 216 000 € TTC

T5 (100m²) : 240 000 € TTC

Pour connaître les programmes
en cours de commercialisation
et postuler :



metropole.rennes.fr
(rubrique logement)

→ Conditions d'éligibilité :

- Habiter et/ou travailler dans une commune de la métropole de Rennes
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier adapté à vos besoins et capacités financières
- Être bénéficiaire du prêt à taux zéro
- Avoir des revenus fiscaux de référence n-2* qui ne dépassent pas au 1^{er} janvier 2026 les plafonds de ressources indiqués dans le tableau :

Nombre de personnes qui occuperont le logement**	Revenus fiscaux de référence
Situation 1	29 254 €
Situation 2	39 068 €
Situation 3	46 980 €
Situation 4	56 718 €
Situation 5	66 720 €
Situation 6	75 195 €

* n-2 signifie deux ans avant l'année actuelle. Pour l'année 2026, le revenu fiscal de référence n-2 correspond aux revenus de l'année 2024.

Ce revenu figure sur votre avis d'imposition.

** voir détail des situations en annexe

→ Documents à fournir pour la commission d'attribution :

- Livret de famille
- Revenus fiscaux de référence (n-2 et n-1)
- 12 derniers bulletins de salaires
- Déclaration sur l'honneur de ne pas être déjà propriétaire
- Simulation bancaire



annexe

→ Catégories de ménage, détail des situations

Situation 1	Personne seule
Situation 2	2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage) ou une personne seule en situation de handicap
Situation 3	3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage (couple dont la somme des âges ne dépasse pas 55 ans) ou 2 personnes dont au moins une est en situation de handicap
Situation 4	4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge ou 3 personnes dont au moins une est en situation de handicap
Situation 5	5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge ou 4 personnes dont au moins une est en situation de handicap
Situation 6	6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins une est en situation de handicap

→ Revenu de référence n-2

N-2 correspond au revenu fiscal deux ans avant l'année actuelle. Ce revenu figure sur l'avis d'imposition.